

Intervention sur logement HLM

Par yannhut, le 15/02/2015 à 20:58

Bonjour,

Mon amie et moi habitons dans un logement HLM(gestionnaire Habitat) depuis le mois de Juin 2014. Ce weekend, nous étions en province tandis qu'à la maison une amie gardait notre chat. Une coupure de courant est intervenue samedi matin. Elle nous a prévenu et avons immédiatement contacté EDF qui nous a programmé une intervention d'urgence sous 48 heures(payante bien sûr). EDF m'a informé que l'électricité avait été coupée volontairement(nous n'avions pas de contrat car nous pensions que cela faisait partie des charges comme l'eau) Ne voyant pas le technicien arriver dimanche après-midi, elle a pris l'initiative d'appeler un SOS depannage electrique! Deux gars sont venus et lui ont dit que le tableau électrique était "fondu" et qu'il fallait tout changer. Ils lui ont alors fait signer un devis(de 4000 euros!!!)puis l'ont encaissé en CB un montant de 2600 euros en lui disant que cet argent était une caution et comme preuve de passage(???). Ils ont remplacé le tableau, et lui ont donné "une facture"(!!!).

Quand elle nous a raconté ce qui s'était passé, j'ai immédiatement appelé le numéro du dépanneur pour demander des comptes(comment peut-on intervenir sur un tableau HLM et encaisser de l'argent sans savoir s'ils ont affaire au propriétaire ou même au locataire???Vous avez dit que vous aviez encaissé une caution, pourquoi? Cet argent est-il déjà débité? qu'en est-il du droit de rétractation???)Il m'a dit de rappeler demain, qu'il n'était que standardiste ...Notre amie nous a appelé après en nous disant qu'elle n'avait plus d'électricité.

Que peut-on faire pour que cette société rembourse notre amie et remette l'ancien tableau pour éviter qu'Habitat nous demande de payer pour une remise aux normes...? Je suis abattu...

Merci de votre réponse.

Par moisse, le 16/02/2015 à 08:21

Bonjour,

[citation](nous n'avions pas de contrat car nous pensions que cela faisait partie des charges comme l'eau)[/citation]

Cela n'existe pas dans un logement non meublé, comme le sont tous les HLM.

Pas de contrat, fermeture du compte demandée par l'ancien locataire. Normal.

[citation] Ne voyant pas le technicien arriver dimanche après-midi, elle a pris l'initiative d'appeler un SOS depannage electrique![/citation]

Vous ne lui avez donc pas répercuté l'information de la suspension du contrat, et que seul un agent EDF ou mandaté par cette entreprise pouvait rétablir l'énergie ?

[citation]Que peut-on faire pour que cette société rembourse notre amie et remette l'ancien tableau pour éviter qu'Habitat nous demande de payer pour une remise aux normes...? [/citation]

Il faut déposer une plainte, mais en attendant vous êtes bon pour assumer la remise en état du compteur et du tableau modifié sans droit sous votre responsabilité.